

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 18 novembre, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à l'espace Aragon, salle Léo Lagrange, en application de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, Mme Christine TAVERNIER, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Marie-Christine HARISLUR, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Angélique OUTREBON, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, Mme Nathalie BERNIER, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, Conseillers Municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27
Présent-e-s et représenté-e-s : 27

Après avoir procédé à l'appel des élus, Monsieur le Maire fait ensuite adopter le compte rendu de la séance du 29 septembre 2020.

Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU, demande à ses conseillers de respecter une minute de silence en hommage à Samuel PATY.

Le Conseil Municipal accepte la demande de Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU de retirer le point suivant de l'ordre du jour :

- Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan local d'urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, à Cœur d'Essonne Agglomération

*En effet, l'article 7 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire **reporte le transfert de la compétence PLU** à l'intercommunalité, qui devait intervenir le 1^{er} janvier 2020 en l'absence d'opposition d'une minorité de communes. Le législateur a ainsi souhaité accorder un délai supplémentaire (de 6 mois) aux élus, compte tenu de la mise en place tardive des conseils municipaux due à l'épidémie de covid-19.*

*Ce transfert était prévu le 1er janvier 2021, **il est désormais reporté au 1er juillet 2021.***

*La période durant laquelle un droit d'opposition au transfert du PLUi pouvait être exercé par les communes membres est également reportée. Elle était initialement prévue du 1er octobre au 31 décembre 2020. Elle est désormais prévue dans les trois mois précédant le 1er juillet 2021, **soit du 1er avril 2021 au 30 juin 2021.***

Les délibérations prises par les communes entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020 ne seront pas prises en compte dans le calcul de la minorité de blocage. Aussi, les communes devront délibérer dans le nouveau délai imparti pour que leurs délibérations soient exécutoires.

Monsieur Philippe Joly, Conseiller municipal, arrive à 20h41.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

I. AFFAIRES GENERALES

- **Délibération n°CM05/103/2020 : Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis le 3 septembre 2020**

- **Prend acte** de ces décisions :

N° décision	Date	Société	Libellé	Montant
60/2020	15/09/2020	-	Remboursement des participations des familles suite à l'annulation du stage BAFA 04 au 11 avril 2020 – Crise sanitaire COVID-19	1 666,90 €
61/2020	25/09/2020	Paris Polar	Accord avec l'association Paris Polar – Animation à la Médiathèque le 10/10/2020	200 € TTC
62/2020	25/09/2020	Compagnie « Atelier de l'Orage »	Signature d'un contrat de coréalisation – Hivernales 2021 – Compagnie « Atelier de l'Orage » - Spectacle « Ballet Bar » - Le 07/02/2021	4 431 € TTC
63/2020	28/09/2020	Compagnie « Les Dodus Dindons »	Signature d'une convention liée à la représentation du spectacle « Le vent des peupliers », avec la Compagnie « Les Dodus Dindons » - Le 08/11/2020	400 € TTC
64/2020	29/09/2020	M. & Mme STEPIEN	Rachat d'une cuisine équipée – logement communal 84 Grande Rue	700 € TTC
65/2020	30/09/2020	ElanCité SARL	Signature d'un contrat de service Radar Evolis Solution avec la société ElanCité SARL – Années 2021 à 2024	199 € HT
66/2020	01/10/2020	Association « Le Collectif pour la Culture en Essonne »	Signature d'une convention de partenariat avec l'association « Le Collectif pour la Culture en Essonne » - Représentation « Klug » à l'école maternelle des Boutons d'Or – Le 20/11/2020	500 € TTC
67/2020	02/10/2020	SAS Echo des Montagnes	Signature d'un contrat de location avec la SAS « Echo des Montagnes », pour un séjour neige à Seytroux (74) avec 24 enfants de l'Espace Jeunes – Du 17 au 23/04/2021	11 745 € TTC
68/2020	08/10/2020	Cœur d'Essonne Agglomération / Théâtre de Brétigny	Signature d'une convention de partenariat avec Cœur d'Essonne Agglomération, dans le cadre de la saison « Dedans-Dehors » 2020-2021 du Théâtre de Brétigny / Spectacle « L'herbe tendre », les 13 et 14/11/2020 à l'espace Aragon	1 000 €

69/2020	02/11/2020	-	DM4 – Décision virements de crédits – Dépenses imprévues	6 048 €
---------	------------	---	---	---------

• **Délibération n°CM05/104/2020 : Constitution d'une commission consultative pour les marchés à procédure adaptée (MAPA)**

- **Approuve** la création de la « Commission Consultative MAPA » telle que définie ci-dessous dont la mission principale sera d'assister le Maire dans l'analyse et l'examen des offres pour tous les marchés publics passés en procédure adaptée.

- **Précise** que la commission consultative MAPA sera présidée par le président de la commission d'appel d'offres et sera composée de 5 titulaires (et de 4 suppléants – démission de M. Jean-Noël DAUFFY) qui sont ceux de la commission d'appel d'offres,

- **Membres titulaires :**

- 1- Malecamp Olivier (liste n°1)
- 2- Chapdelaine Marie-Hélène (liste n°1)
- 3- Bonnemye Patrick (liste n°1)
- 4- Delcupe Thierry (liste n°1)
- 5- Joly Philippe (liste n°2)

- **Membres suppléants :**

- 1- Piot Nicolas (liste n°1)
- 2- Gourdy Ludovic (liste n°1)
- 3- Bonnier Didier (liste n°1)
- 4- Mafféo Véronique (liste n°1)

- **Précise** que les règles de convocation aux commissions sont les mêmes que celles pour la CAO,

- **Précise** que peuvent être convoqués aux réunions de la commission consultative MAPA, à titre consultatif :

- Les agents compétents dans le domaine objet du marché
- Le comptable
- La direction générale des services.

Adoptée à l'unanimité

II. INTERCOMMUNALITE

• **Délibération n°CM05/105/2020 : Rapport d'activité 2019 – Cœur d'Essonne Agglomération**

- **Prend acte** du Rapport d'Activité de Cœur d'Essonne Agglomération pour l'année 2019.

• **Délibération n°CM05/106/2020 : ZAC des Belles-Vues – Réalisation du groupe scolaire : signature d'un avenant n°1 à la convention quadripartite**

- **Approuve** l'avenant n° 1 à la convention quadripartite concernant la réalisation du groupe scolaire sur la ZAC des Belles Vues signée entre les communes d'Ollainville, d'Arpajon, Cœur d'Essonne Agglomération et la SORGEM.

- **Précise** que le financement du groupe scolaire par la commune d'Ollainville pourrait être différé dans le temps en cas de retard dans la livraison des logements de la ZAC des Belles Vues et/ou de la réception de l'école.

- **Autorise** le Maire à signer cet avenant.

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets de la Commune.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, Mme BERNIER, Mme MARCHAND)

III. FINANCES

• **Délibération n°CM05/107/2020 : Autorisation d'utilisation des crédits d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif 2021**

- **Autorise** le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-dessous,

Chapitr e	Libellé	Crédits ouverts en 2020	Dépenses d'investissement autorisées avant vote du BP 2021
020	Dépenses imprévues	23 872.63 €	5 968.16 €
20	Immobilisations incorporelles	173 297.00 €	43 324.25 €
204	Subventions d'équipement versées	32 933.00 €	8 233.25 €
21	Immobilisations corporelles	2 276 032.00 €	569 008.00 €
TOTAL		2 506 134.63 €	626 533.66 €

- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, Mme BERNIER, Mme MARCHAND)

• **Délibération n°CM05/108/2020 : Demande de subvention départementale - Appel à projets 2020 : Aide à l'achat de petit équipement fixe ou mobile (sport-santé / sports de nature)**

- **Sollicite** une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de l'Essonne.

- **Dit** que les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2020.

- **Charge** Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention départementale 2020.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

IV. DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

• **Délibération n°CM05/109/2020 : Charte d'organisation et de fonctionnement du Comité Consultatif des Aînés : approbation**

- **Approuve** les modifications apportées à la charte d'organisation et de fonctionnement du Comité Consultatif des Aînés, jointe à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

V. PERSONNEL

- **Délibération n°CM05/110/2020 : Création d'emploi**

- **Décide** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

La création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques,

Grade : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 4

- nouvel effectif : 5

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 24/11/2020.

Adoptée à l'unanimité

VII. URBANISME

- **Délibération n°CM05/111/2020 : ZAC des Belles-Vues – Cession des terrains communaux à la SORGEM – 1^{ère} phase**

- **Approuve** la cession à la SORGEM d'une emprise d'environ 6 275 m², composée des parcelles cadastrées AC17, AC 23 et AC 32, pour un prix de 12 € au m² majoré des frais divers.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM05/112/2020 : Convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France : compte-rendu d'activité 2019**

- **Prend acte** de la transmission par l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France du suivi de la convention liant la commune d'Ollainville à cet établissement pour l'année 2019.

- **Délibération n°CM05/113/2020 : Détermination des périmètres de Projets Urbains Partenariaux (PUP) sur la commune d'Ollainville**

- **Décide** d'arrêter les périmètres de Projets Urbains Partenariaux sur les secteurs déterminés en annexes.

- **Décide** que des conventions de Projets Urbains Partenariaux seront conclues avec les opérateurs dans ces périmètres.

- **Précise** que la durée de validité de ces périmètres est de 10 ans.

- **Autorise** le Maire à signer les conventions de PUP à intervenir avec les opérateurs qui réaliseront des opérations immobilières dans les secteurs déterminés.

- **Précise** que la présente délibération et les conventions PUP feront l'objet des formalités précisées aux articles R 332-25-1 et R 332-25-2 du Code de l'Urbanisme, et que la délibération et son annexe seront annexées au PLU.

- **Dit** que les participations qui en résulteront seront inscrites aux Budgets de la Commune.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM05/114/2020 : Immeuble sis à l'intersection de la rue du Gay Pigeon et du chemin des Bûchettes cadastré AI 50 et AI163 – Déclaration de l'état d'abandon manifeste et autorisation à donner au Maire afin de poursuivre la procédure d'expropriation au profit de la commune**

- **Décide** de se prononcer sur l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé à l'intersection de la rue du Gay Pigeon et du chemin des Bûchettes référencé section AI n°50 et AI n°163,

- **Autorise** Monsieur le Maire à poursuivre l'expropriation de l'immeuble référencé section AI n°50 et AI n°163, au profit de la Commune en vue d'y réaliser un aménagement paysager afin de permettre la valorisation de la liaison douce existante (Chemin Rural n° 27 des Bûchettes) en direction des berges de l'Orge et de préserver le panorama sur la vallée de l'Orge.

- **Autorise** Monsieur le Maire à constituer un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, ainsi que l'évaluation sommaire de son coût, conformément à l'article L 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Dit** que la mise à disposition du dossier au public sera en Mairie d'Ollainville – Service Urbanisme – consultable aux horaires d'ouverture de la Mairie pendant une durée d'un mois. Pendant toute la durée de la consultation, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet,

- **Sollicite** Monsieur le Préfet de l'Essonne pour le lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique, tel que décrit à l'article L 2243-4 du CGCT ; les crédits sont inscrits au budget 2021

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires et à accomplir toutes formalités nécessaires par la présente procédure,

- **Dit** que la copie de la présente délibération sera adressée à la Sous-préfecture de l'arrondissement de Palaiseau.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, Mme BERNIER, Mme MARCHAND)

• **Délibération n°CM05/115/2020 : Dénomination de la voirie desservant l'opération immobilière de la SCI OLLAINVILLE DOMAINES sise Rue du Gay Pigeon – Parcelle AK 158**

- **Décide** de nommer la voie d'accès desservant l'intérieur de cette opération « Impasse des Mésanges ».

Adoptée à l'unanimité

VIII. INFORMATIONS

- **Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP) : Rapport d'activité 2019**

Présentation du rapport d'activité 2019 par M. Nicolas Fouque, Adjoint au Maire.

- **Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et du Cycle de l'Eau (SIARCE) : Rapport d'activité 2019**

Présentation du rapport d'activité 2019 par M. Régis Carpentier, Adjoint au Maire.

La séance est close à 22h30.

Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 4 décembre 2020.

VIII. INFORMATIONS

- Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP) : Rapport d'activité 2019

Présentation du rapport d'activité 2019 par M. Nicolas Fouque, Adjoint au Maire.

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et du Cycle de l'Eau (SIARCE) : Rapport d'activité 2019

Présentation du rapport d'activité 2019 par M. Régis Carpentier, Adjoint au Maire.

La séance est close à 22h30.

Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU



Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 4 décembre 2020.

